

FORMATIONS A.M.D

Alerter Masser Défibriller / A.M.D.

Législation

Décret du 4 Mai 2007 :

Toute personne, même non médecin, peut utiliser un défibrillateur.

- **Public concerné** : tout public
- **Nombre de participation** : maximum 14 personnes
- **Durée** : 2 heures
- **Validation** : attestation de formation
- **Matériel utilisé** : supports vidéo et informatique ; 6 mannequins (adultes, enfants, nourrissons), 2 défibrillateurs de formation

Scénario pédagogique de la formation

OBJECTIFS :

À la fin de la séquence, les stagiaires seront capables :

- De protéger et d'alerter les secours
- D'identifier une victime en arrêt cardio-ventilatoire
- D'effectuer la réanimation cardio-pulmonaire chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson
- D'utiliser le défibrillateur automatisé externe

PROGRAMME DE FORMATION

Séquence 1 : Protéger

Séquence 2 : Alerter

Séquence 3 : La victime ne respire pas

Séquence 4 : Le massage cardiaque externe associé au défibrillateur

Synthèse de la formation :

- Questionnaire de fin de formation